

REUNION DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE **« CULTURES ET SOCIÉTÉS »**

Mercredi 16 novembre 2016 de 9h30 à 12h30 en salle 521 de la Pyramide

Compte-rendu rédigé par Mirta Desnica

Présents : M.-E. Plagnol, J.-P. Rocchi, C. Maitte (ACP), L. Perrin (CEDITEC), C. Brice (CRHEC), I. Poutrin (CRHEC), G. Villanueva (IMAGER), V. Ferré (LIS), L. Dufaye (LISAA), M. Desnica (Doctorante), TH Ly (admin.)

1 – CLASSEMENT DES BOURSES DE COTUTELLE ET DES BOURSES DE MOBILITE

Cette année, aucune demande pour les Professeurs invités.

Il y a une enveloppe globale pour toutes les ED qui est répartie par UPE. Donc l'ED préfère retenir toutes les candidatures recevables, quitte à revoir à la baisse certains montants demandés.

Repréciser les pièces nécessaires pour harmoniser les dossiers.

Pour l'année prochaine :

→ demander des captures d'écran pour les estimations de frais de transport et d'hébergement, en plus des pièces demandées par UPE

→ préciser les critères d'attribution : qualité scientifique, justification de la mobilité, conformité au cadre institutionnel (durée de séjour dans chacun des pays), présentation du dossier (crédibilité de la démarche du montage financier : ne pas demander plus pour espérer avoir moins).

Mobilité : 4 demandes, toutes jugées scientifiquement étayées, 2 montants revus à la baisse. Tous les dossiers sont jugés équivalents.

L'ED ne prend en charge que les frais de transport et d'hébergement.

Cotutelle : 6 dossiers, tous retenus.

Classement : 4 doctorants sont ex aequo en tête de classement, suivis de 2 doctorants ex aequo.

Critères d'attribution :

Les doctorants en cotutelle pourraient bénéficier de la bourse Erasmus, mais UPE n'est pas réactive dans le traitement de ces dossiers.

2 – COMPOSITION ET TRAVAIL DES COMITES DE SUIVI DE THESE (CST)

Pour l'instant, la chaîne d'autorisation de réinscription habituelle a été suivie pour la 3^e année, les dossiers des années supérieures sont en attente. Il faut les régler avant mi-décembre. Par la suite, il faudra mettre en place les CST pour la réinscription en 3^e année et pour tous les nouveaux inscrits dès la 1^{ère} année.

Une discussion a été engagée sur la surcharge de travail que les CST représentent. Dans cette perspective, le CHREC a proposé une solution de souplesse partagée par le LISAA : 2-3 membres docteurs, dont au moins un HDR. Le CST ne devrait pas avoir vocation à évaluer le contenu scientifique de la thèse, donc il n'est pas nécessaire que les membres soient spécialistes ou tous HDR.

Le CEDITEC et le LIRTES ont proposé la composition suivante : un membre du labo, un membre de l'ED d'un autre labo, un membre extérieur (membre potentiel du jury de soutenance).

M. Desnica évoqué la réticence de certains doctorants quant à ce dernier membre et leur souhait pour un maximum de souplesse et de légèreté dans la constitution et le travail du comité.

La question de la possibilité pour les docteurs non titulaires (jeunes chercheurs, ATER, post-doctorants) de participer aux CST a été évoquée, ainsi que le fait que dans la nouvelle procédure de réinscription, qui remplace l'ancienne chaîne de signatures, le directeur de labo ne donne plus son avis, sauf s'il est dans le CST.

Une réunion du DED aura lieu cet après-midi 16 novembre. Une proposition très lourde et contraignante, inspirée des CST de l'Université d'Anger, y sera discutée.

La discussion a abouti à une position commune qui sera défendue à la réunion du DED : l'ED souhaite des CST constitués de manière souple et permettant de traiter vite les cas qui ne présentent aucun problème. Les détails des modalités de composition et de fonctionnement des CST seront décidés ultérieurement, en fonction de la position du DED. Pour répondre à l'urgence des réinscriptions en cours, l'ED demandera le mandant du DED de traiter uniquement, sur une journée, les dossiers « en souffrance », et les autres suivraient la procédure de réinscription habituelle.

3 – SEMINAIRES DE L'ED CS 2016-2017

L'un des deux séminaires (« Traductions » et « Transferts culturels ») a été remplacé par le séminaire proposé par J.-P. Rocchi (« *Critical Writing in French Studies, Social Sciences & Humanities* - Ecrire et publier dans le monde anglophone : la valorisation internationale de la recherche en LLSHS »).

2016/2017 : 4 séminaires doctoraux au lieu de 5.

L'élaboration du 5^{ème} séminaire sera faite cette année pour une mise en place en 2017/2018, en accord avec les demandes des doctorants qui souhaitent avoir des formations en méthodologie en SHS.

Il reste 2 places à prendre dans le séminaire « Bibliothèque du jeune chercheur ».

4 – POINT FINANCIER

Un déficit de 2 098 €, dû à un nombre exceptionnel de soutenances (41 soutenances contre 20 de l'an dernier). Il n'y a donc plus de financement des missions des doctorants pour le moment.

C'est l'UPE qui couvrira le déficit, qui ne sera donc pas reporté sur l'année suivante.

On laisse soutenir les doctorants sans se réinscrire jusqu'au 15 janvier.

5 – QUESTIONS DIVERSES
